



CNSF

Collège National
des Sages-Femmes
de France

PRÉVENTION
DÉPISTAGE
SUIVI PERSONNALISÉ
ÉCOUTE
ÉCHANGES
INFORMATIONS
CONSEILS
PRESCRIPTIONS
ORIENTATION

SUIVI GYNECO, PRÉVENTION & DÉPISTAGES

Votre sage-femme vous parle du cancer du col de l'utérus

POURQUOI ?

Le cancer du col de l'utérus est provoqué par des virus très répandus : les HPV (human papillomavirus).

Ces virus, **transmis lors des rapports sexuels ou par simple contact au niveau des parties génitales**, peuvent entraîner chez les femmes, des modifications cellulaires sur le col de l'utérus, pouvant évoluer en cancer, après plusieurs années.

Dans la plupart des cas, **ces modifications ne se manifestent par aucun symptôme, c'est pourquoi le dépistage est essentiel**. Plus une anomalie est détectée précocement, plus les chances d'en guérir sont importantes.

COMMENT ?

Le dépistage des anomalies susceptibles de se transformer un jour en cancer est **recommandé de 25 à 65 ans** et repose sur la réalisation de prélèvements cervico-vaginaux avec un nouveau schéma depuis 2020.

Ainsi, dès 25 ans, il est recommandé de réaliser un frottis du col. S'il est normal, un nouvel examen est recommandé un an plus tard, puis 3 ans après.

À partir de 30 ans, on peut effectuer un nouveau prélèvement : le test HPV, soit en cabinet, soit par auto-prélèvement.

S'il est négatif, il sera **à faire tous les 5 ans, jusqu'à 65 ans**, en cas d'anomalies, un complément d'examens sera réalisé avec un nouveau frottis de contrôle et une prise en charge par un spécialiste.

Ce dépistage est désormais organisé, vous recevrez une invitation à domicile.

EN PRATIQUE

Pour réaliser un frottis, après avoir placé un spéculum dans le vagin afin de visualiser le col, on recueille délicatement à l'aide d'une petite brosse, quelques cellules qui seront examinées au microscope dans un laboratoire spécialisé. Cet examen est généralement vécu comme confortable, toutefois, il est possible que vous ressentiez une légère gêne.

Si le laboratoire conclut à une anomalie, il vous sera proposé de rencontrer un médecin gynécologue pour éventuellement réaliser un examen complémentaire appelé colposcopie, examen direct du col effectué à l'aide d'un microscope. Le médecin peut alors, si nécessaire, réaliser des prélèvements complémentaires (biopsies) afin d'analyser les tissus du col de manière plus précise.

Votre sage-femme peut pratiquer la vaccination, réaliser les frottis, répondre à toutes vos questions et vous orienter en cas de nécessité.

+ D'INFOS

Institut National du Cancer (INCA)

<http://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister/Depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus>

Haute Autorité de Santé (HAS)

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3192618/fr/depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus-le-test-hpv-hr-recommande-chez-les-femmes-de-plus-de-30-ans



PARLEZ-EN À VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

© CNSF © infographie et illustrations Julie Bois.

© pictogrammes Victor Ferrari, élève du lycée Lycée Golf Hotel - section BMA graphisme et décor - enseignant EL MOUATASSIM M.M.
Remerciements aux sages-femmes adhérentes au CNSF ayant participé à la réalisation de ces fiches.